

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

12 MARS 2021

Arrêté du

fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2021 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 08 février 2021 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature,

ARRÊTE

Article 1er

Sont autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2021 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale les candidats et les candidates dont les noms suivent :

Mme Stéphanie MIGNOT
Mme Sabine BAYEN
Mme Marion LAMORT-BOUCHÉ
M. Alexandre MALMARTEL
M. Matthieu ARIZA

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

12 MARS 2021

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
Pour la ministre et par délégation :
Le chef du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Pascal ROINEL